

## JE PAIE MA FACTURE

### Le prélèvement automatique pour être tranquille

Le règlement de mes factures se fait automatiquement à la date d'échéance par prélèvement sur mon compte bancaire ou postal deux fois par an.

Pour choisir le prélèvement automatique, je me connecte à mon [espace personnel](#), rubrique « DEMARCHES - Mode de paiement », muni d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

À tout moment, je peux modifier mon choix d'un simple clic.

### La mensualisation pour maîtriser mon budget

La mensualisation, c'est faire le choix de mieux maîtriser mon budget en étalant le paiement de ma facture d'eau sur l'année.

Pour choisir la mensualisation, je me connecte à mon [espace personnel](#), rubrique « DEMARCHES - Mode de paiement », muni d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

### Par carte bancaire

Je règle mes factures par carte bancaire depuis mon [espace personnel](#) ou à l'[accueil de la REAAL](#), à Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30100 ALÈS.

### Par chèque

À l'ordre du Régisseur des recettes de REAAL.

### En espèces

Rendez-vous : à l'[accueil de la REAAL](#), à Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30100 ALÈS ou **courant 2020 dans un des bureaux de Poste** proposant le service EFICASH

## EN CAS DE PROBLÈME TECHNIQUE

Je rencontre un problème technique de type :

- Baisse de pression de l'eau,
- Problème de goût,
- Dysfonctionnement du robinet d'arrêt,
- Dégâts divers

Je contacte le service technique de la REAAL au **04 66 54 30 90** (service disponible 24/24, 7/7).

## HORAIRES ET CONTACTS :

### Pour nous rencontrer

Mairie Prim'

11 rue Michelet, 30100 Alès

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

### Pour nous écrire

**Courriel**

[contact@reaal.fr](mailto:contact@reaal.fr)

**Courrier postal**

REAAL

Alès Agglomération

Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet  
BP 10059, 30105 Alès Cedex

### Pour nous contacter

**Téléphone : 04 66 54 30 90**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h30

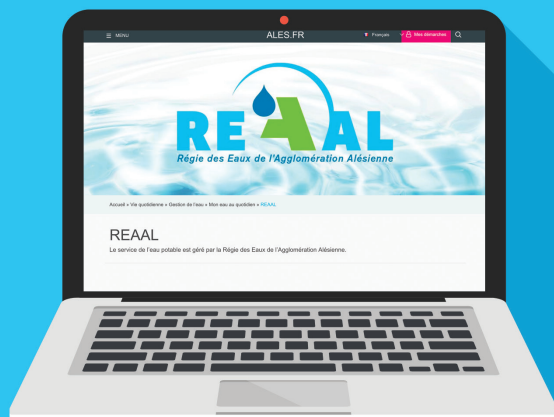
Pour le service administratif

Pour toute urgence technique 24h/24, 7j/7

[www.ales.fr/reaal](http://www.ales.fr/reaal)



LA REAAL  
& MOI



## MON SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le service de l'eau potable est géré par la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne (REAAL).

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par les élus d'Alès Agglomération, la REAAL s'occupe de la distribution de l'eau potable à plus de 121 000 habitants.

La REAAL œuvre pour garantir à tous un service de l'eau de qualité et de proximité.

La REAAL c'est aussi un service d'assistance technique 24 heures/24, 7 jours/7.

La REAAL m'aide enfin à maîtriser ma consommation pour contrôler mon budget eau et contribuer à la protection des ressources naturelles de notre territoire.

## LA REAAL EN LIGNE [www.ales.fr/reaal](http://www.ales.fr/reaal)

Je simplifie mes démarches et j'ai une réponse à toutes mes interrogations grâce à **mon espace personnel** sur [www.ales.fr/reaal](http://www.ales.fr/reaal)

- 1 Je crée mon espace personnel
- 2 J'emménage / je déménage
- 3 Je relève mon compteur
- 4 Je comprends ma facture
- 5 Je paie ma facture
- 6 Je construis ou je rénove
- 7 Que faire en cas de fuite d'eau ?

## COMMENT CRÉER MON ESPACE EN LIGNE REAAL ?

- 1 Je me connecte à [www.ales.fr/reaal](http://www.ales.fr/reaal) et je clique sur « **je crée mon espace personnel.** »
- 2 J'arrive sur [www.reaal.fr](http://www.reaal.fr) et j'accepte les cookies en cliquant sur **OK**
- 3 En page d'accueil, je clique sur l'onglet « **Créer son compte** »
- 4 Je saisis mon adresse mail et mon mot de passe
- 5 Je confirme la création de mon compte en cliquant sur le lien présent dans le mail qui m'a été envoyé.
- 6 La création de compte est confirmée. **Je clique sur RETOUR.**
- 7 Je me connecte à l'aide des identifiants choisis (adresse mail et mot de passe).
- 8 **J'accède à mon [espace personnel](#) !**
- 9 Je peux alors intégrer mon abonnement en cliquant sur **lier un abonné** (pour cela je me munis de mon numéro de contrat et du mot de passe WEB figurant en haut du courrier que je viens de recevoir ou en haut de ma facture).

